

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec ARKEON FINANCE

La société AVENIR FINANCE, cotée sur le Compartiment C de NYSE-EURONEXT Paris sous le code ISIN FR0004152874 a annoncé avoir mis fin au contrat de liquidité confié à SICAVONLINE. Cette résiliation a pris effet le 10 juillet 2013 au soir.

A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 8 116 titres Avenir Finance,
- 62 558,85 € en espèces.

Il est rappelé qu'au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 5 730 titres Avenir Finance,
- 75 528,34 € en espèces.

A partir du 11 juillet 2013, et pendant une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, AVENIR FINANCE a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'Autorité des Marché Financiers, à Arkeon Finance.

Les moyens mis à disposition de ce contrat et portés au crédit du compte de liquidité sont :

- 8 116 titres Avenir Finance,
- 62 558,85 € en espèces.